



2e assises du recouvrement à Paris

Après Bruxelles (le 8 avril 2004), Paris a accueilli le 4 novembre 2004 les deuxièmes assises de l'UIHJ sur le recouvrement.

Une rencontre internationale

Plus de deux cents participants venus notamment de France, de Belgique, de Hollande, de Pologne, de Grèce, et de Roumanie, se sont réunis dans l'amphithéâtre du Centre français du commerce extérieur, à Paris pour assister à cette manifestation.

Dans son discours d'ouverture, Jacques Isnard, président de l'UIHJ, a indiqué que « si nous existons aujourd'hui tels que sommes c'est parce que vingt Etats de l'UE ont vocation à devenir libéraux. Il n'est pas exclu que d'ici 4 ou 5 ans, tous les pays d'Europe soient dotés d'un statut libéral. C'est fondamental pour nous car nous souffrons d'un manque d'identité. Le principe de cette manifestation a été décidé il y a plusieurs mois. Nous souffrons de voir que les huissiers de justice perdent des parts de marché. Nous avons des atouts considérables et une force considérable mais nous ne savons pas nous en servir. Nous devons extirper tout ce qui nuit à l'activité de l'huissier de justice sur le recouvrement ».

En guise d'introduction aux débats, une analyse et des commentaires des réponses à un questionnaire adressés aux huissiers de justice français et belges ont été faits par Roland De Meerleer (Belgique) et René Duperray (France). Les résultats sont clairs et reflètent le même sentiment général des deux côtés de la frontière : il est impératif de se placer sur le marché du recouvrement et le statut des huissiers de justice ne semble pas adapté aux réalités économiques.

En quoi consiste le recouvrement ?

Marcel Mignon, président de la Chambre nationale des huissiers de justice de Belgique et Paul Rochard, vice-président de la Chambre nationale des huissiers de justice de France, ont présenté les principes du recouvrement de créances en Belgique et en France.

Au cours d'une table ronde, plusieurs intervenants venus d'horizons divers ont donné leur point de vue sur le recouvrement. Il s'agissait d'André Voillequin, directeur de l'Association droit et communication (Adec), de José Gillet, huissier de justice à Lamballe (France), de Bernard Menut, secrétaire de l'UIHJ, d'Alain Bordet, huissier de justice à Angleur (France) et Sylvain Gros-Désir, vice-président de l'Association française des credit-managers.

Cette table ronde a permis de découvrir quels étaient les problèmes rencontrés par les huissiers de justice dans leur appréhension du marché du recouvrement. Il a été également possible de faire le point sur les attentes des grands donneurs d'ordre et de prendre la mesure du chemin restant à parcourir.

Plaidoyer pour le recouvrement par les huissiers de justice

Au cours du premier atelier, concernant les causes qui affectent le marché de recouvrement au détriment des huissiers de justice, Jean-Paul Spinelli, membre de l'UIHJ, balayant les notes qu'il avait préparées, s'est lancé dans un vibrant plaidoyer afin que les confrères prennent conscience du problème pour la profession au niveau européen. « Veut-on rivaliser avec les sociétés de recouvrement ? » a-t-il apostrophé la salle. « Ces assises organisées par l'UIHJ n'ont d'autre but que d'organiser une réflexion et engendrer des réactions ».

Pour sa part, Robert Vergauwen, huissier de justice à Gent (Belgique), a évoqué successivement la situation sociale et juridique de l'huissier de justice, l'image négative de profession, les activités de recouvrement et les défis futurs de la profession. Il a conclu son intervention en insistant sur l'importance des assises du recouvrement. « Nous pouvons saisir l'intérêt d'échanger les opinions et les expériences réciproques afin d'aborder l'avenir de nos professions » a-t-il conclu.

Réseaux d'huissiers de justice

Le second atelier avait pour objet de traiter de la création et du fonctionnement des réseaux.

Sous la direction de Francis Guépin, membre de l'UIHJ, Leo Netten, 1er vice-président de l'UIHJ, et Hans Pessers et M. Blum, respectivement président et vice-président de l'Association INCASS (PB), ont fait chacun une intervention très remarquée en donnant un aperçu historique de la création des réseaux en Hollande et en présentant deux : GGN et Incass.

Leo Netten a en particulier souligné que l'huissier de justice peut proposer plus de services qu'une société de recouvrement mais que, pour pouvoir entrer en concurrence avec celles-ci, il fallait accepter de se remettre en cause. « Aux Pays-bas, les offices n'ont

pas connu de baisse générale de chiffre d'affaires » a-t-il indiqué. « Au contraire, depuis 1990, nous avons triplé nos chiffres d'affaires. Si l'huissier de justice veut jouer un rôle, il est nécessaire que les offices aient une dimension apte à séduire le créancier ».

Pour le bien-être de la profession...

Avant de conclure et de libérer la salle, le président Isnard est également intervenu avec la ferveur qu'on lui connaît. « Depuis l'extension de l'UE, il y a 20 Etats membres où les huissiers sont libéraux. Nos actions ne sont plus les mêmes qu'il y a cinq ans. Avec vingt pays libéraux, la préoccupation de l'UIHJ est de préserver le domaine économique de ses membres. Il faut que les huissiers de justice puissent préserver leurs avantages et les développer. C'est un intérêt majeur. Si pour autant les Hollandais sont dans une situation favorable, s'agissant de l'avenir de la profession en France et en Belgique, nous estimons que les risques sont très importants. Au Québec, nos confrères vivaient très bien il y a quelques années mais ils n'ont pas été à l'écoute. En l'espace de 4 ans, de 600, il ne reste plus maintenant que 300 offices. Pour ce qui concerne l'avenir, le recouvrement sera essentiel. Le recouvrement peut toucher tout le monde. C'est une question d'engagement et de volonté. Il n'empêchera pas que nous conserverons nos activités judiciaires. Je crois au recouvrement et, par les réseaux, aux huissiers de justice regroupés. Je crois en l'avenir de la profession. Ayez confiance. Tout ce qui est aujourd'hui en gestation à Bruxelles, à Strasbourg ou à La Haye éclatera pour le bien-être de notre profession... »



Second conference on debt collection in Paris

After Brussels (on 8 April 2004), it was the turn of Paris to host the second UIHJ conference on debt collection

An international event

More than 200 participants convened in the conference center of the French center of international commerce in Paris to attend this international seminar.

In his opening speech, Jacques Isnard, president of UIHJ, said: if we exist today as we are, it is because 20 States of EU are liable to become liberal. It is envisaged that in 4 or 5 years, all the European countries have adopted a liberal status for the judicial officers. This is fundamental for us because we suffer from a lack of common identity. The principle of today's event was decided several months ago. We suffer to witness the loss of activities yet we have considerable assets and a considerable strength. We do not know how to use them. We must take away everything that is harmful to the activities of judicial officers relating to debt collecting.

As an introduction to the meeting, an analysis and comments were made by Roland de Meerleer (Belgium) and René Duperray (France) on a questionnaire that was sent to French and Belgium judicial officers. The results are clear and reflect on the same general feeling on both sides of the borders: it appears imperative to be positioned on the debt collecting market and the status of judicial officers seems no longer adapted to the economic realities.

Was is debt collecting?

Marcel Mignon, president of the Belgium national chamber of judicial officers and Paul Rochard, vice-president of the French national chamber of judicial officers, made a presentation of the principles of debt collecting in Belgium and France.

During a round table, several participants from diverse areas gave their point of view on debt collecting. They consisted in André Voillequin, general manager of the Association of Law and Communication (Adec), José Gillet, judicial officer in Lamballe (France), Bernard Menut, secretary of UIHJ, Alain Bordet, judicial officer in Angleur (France), and Sylvain Gros-Désir, vice-president of the French association of credit-managers.

This round table uncovered the problems encountered by judicial officers in the perception of the market of debt collection. It was also possible to focus on the needs of the big clients and their expectancies in that field and to assess the needs.

A plea for the debt collecting by judicial officers

During the first workshop, relating to the causes that affect the debt collecting market to the detriment of judicial officers, Jean-Paul Spinelli, member of UIHJ, sweeping away the notes he had prepared for the occasion, started a vibrant plea towards his colleagues for them to realize the issue on a European level. "Do we want to compete with debt collecting companies?" he asked a captivated audience. "This meeting, which is organized by UIHJ, has no other purpose than to organize a reflection and create reactions".

Robert Vergauwen, judicial officer in Gent (Belgium), developed the social et legal situation of judicial officers, the negative image of the profession, the activities of debt collection and the future challenges for the profession. He concluded his intervention in insisting on the importance of this conference. "We have to realize the importance of exchanging our opinions et our mutual experiences in order to prepare the future of our professions", he said.

Networks of judicial officers

The second workshop was set to present the creation and the functioning of networks. Under the chair of Francis Guépin, member of UIHJ, Leo Netten, first vice-president of UIHJ, and Hans Pessers and Mr Blum, respectively president and vice-president of INCASS (PB), each made a remarkable intervention on the historical creation of judicial officers' networks in the Netherlands while presenting two of them: GGN and Incass.

In particular, Leo Netten underlined that judicial officers can offer more service than a debt collecting company. But, in order to be competitive, they have to adapt. "In the Netherlands, our offices have not known a drop in our business", he explained. "On the contrary, on average, our gross has been multiplied by three since 1990. If judicial officers want to have a leading role, it is necessary that the offices have a dimension that can attract clients".

For the well being of our profession...

Before the final word that marked the end of a historical meeting, the president Isnard, made an intervention with his usual enthusiasm and fervour. "Since the extension of UE, there are 20 Member States that know of a liberal status for judicial officers. Our actions are not the same as they were five years ago. With twenty liberal countries, the concern of UIHJ is to preserve and develop the economical interests of its members. Judicial officers throughout the world must have the ability to develop and grow. This is major issue. If Dutch judicial officers are today in a favourable position, regarding the future of French or Belgium judicial officers, we think that the risks are high. In Quebec, our colleagues were wealthy several years ago but they were not careful. Within four years, only 300 offices remain from the existing 600. As far as the future is concerned, debt collecting will be essential. Debt collecting concerns us all. It is a question of will and engagement. We will maintain our judicial activities. I believe in debt collecting and, through networks, in judicial officers brought together. I believe in the future of the profession. Be trustful. Everything that is in preparation in Brussels, Strasburg or the Hague, will burst out for the well being of our profession. . ."